

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1/5

DESIGNATION COMMERCIALE		FOURNISSEUR	
DEPOUSSIERANT		D.I.P.S.I.E. 24, rue de Salonique ZI AL D'Argent 95105 ARGENTEUIL	
REFERENCE	3301	TEL : 01.39.81.70.76	FAX : 01.39.81.44.83

02 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR COMPOSANTS

➤ TYPE DE LA COMPOSITION : Préparation conditionnée en aérosol.

➤ NATURE CHIMIQUE : Gaz liquéfiés.

➤ COMPOSANTS CONTRIBUANT AUX DANGERS :

<u>Nom chimique</u>	<u>Concentration</u> (% en poids)	<u>Symbole/</u> Phrases R et S	<u>N° CAS ou CEE</u>
Tétra fluoroéthane	>50 à 100%		CAS-811-97-2
Diméthyléther	5à 10%	F+-R18-S9-13-6-33	CAS-115.10.6

03 - IDENTIFICATION DES DANGERS

➤ PRINCIPAUX DANGERS : Récipient sous pression.

➤ RISQUES SPECIFIQUES : Risque de gelures par contact (si utilisation tête en bas)

04 - PREMIERS SECOURS

Dans tous les cas, consulter un médecin. Dans l'attente, suivre les indications suivantes :

➤ INHALATION : Eloigner le sujet de l'atmosphère polluée. Amener au grand air. En cas de difficultés respiratoires : oxygénothérapie, mettre sous surveillance médicale. Ne pas donner d'adrénaline.

➤ CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau savonneuse, puis rincer à l'eau. Consulter un dermatologue si l'irritation persiste. Risque de gelure (à traiter comme une brûlure thermique).

➤ CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 mn. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

➤ INGESTION : Prévenir d'urgence un médecin. Ne pas laisser sans surveillance.

05- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

➤ MOYEN D'EXTINCTION :

- Appropriés : Dioxyde de carbone – Poudres sèches.
- Déconseillés : Eau

➤ DANGERS SPECIFIQUES : Décomposition thermique en gaz toxiques et corrosifs.

➤ PROTECTION DES INTERVENANTS :

Prévoir des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection appropriés. Eloigner les aérosols de la chaleur afin d'éviter les surpressions. Refroidir éventuellement avec de l'eau. Eviter les points d'ignition et le contact avec les surfaces chaudes.

06 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

➤ PRECAUTIONS INDIVIDUELLES :

Eviter toute inhalation, tout contact avec la peau. Ne pas fumer lors de l'emploi. Respecter les précautions citées au paragraphe 07. Port de masques autonomes, prévenir des risques dus à l'inhalation des vapeurs (anoxie).

➤ PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Ventilation des locaux. Récupérer en emballage étanche avant qu'il ne s'évapore. Eviter les points d'ignition.

➤ METHODE DE NETTOYAGE : Absorbants. L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

07 - MANIPULATION ET STOCKAGE

➤ MANIPULATION :

- Mesures techniques : Utiliser en local correctement aéré.
- Précautions : Eau
: Ne pas pulvériser près d'une flamme ou un point incandescent. Ne pas fumer lors de l'emploi. Eviter toute inhalation ou contact avec la peau (risque de gelures).
- Conseils d'utilisation : Utiliser à l'écart de toute flamme.
Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

STOCKAGE :

- Mesures techniques : Tenir hors de portée des enfants.
- Conditions de stockage recommandées :
Ne pas stocker ou exposer à plus de 50° ou au soleil.
Stocker en local aéré à l'abri de la chaleur
- Matières incompatibles : Réactions possibles avec des alliages à plus de 2% de Mg et les oxydants forts. A noter le risque de décomposition thermique à hautes températures.
- Matériaux d'emballage recommandés :
Emballage d'origine

DESIGNATION : DEPOUSSIERANT

Page : 3/5

08- CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

➤ CONTROLE DE L'EXPOSITION : AEL (8H et 12H – TWA) = 1000ml/m3

➤ EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

- Protection respiratoire : Non concernée
- Protection des mains : Conseillée
- Protection des yeux : Conseillée
- Protection de la peau et du corps (autre que les mains) : Conseillée

➤ MESURES D'HYGIENE : Local aéré.

Eviter toute inhalation excessive et tout contact avec la peau du liquide. Se laver à l'eau savonneuse, puis bien se rincer à l'eau si contact.

09 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- ETAT PHYSIQUE : Gaz liquéfié
- COULEUR : Incolore
- ODEUR : Légèrement étherée
- PH : Non concerné
- TEMPERATURE INITIALE DE DISTILLATION : -26°C Environ
- POINT ECLAIR : Néant
- AUTO-INFLAMMABILITE : > 750°C
- CARACTERISTIQUES D'EXPLOSIVITE : Non connu
- MASSE VOLUMIQUE : 1,160kg/l à 25°C environ
- PRESSION DE VAPEUR : Non connu
- DENSITE DES VAPEURS : Non connu
- SOLUBILITE : Insoluble à l'eau, soluble dans les hydrocarbures.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- STABILITE : Chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation (voir chapitre 07).
- CONDITIONS A EVITER : Ne pas utiliser près d'une flamme ou d'un corps incandescent. Ne pas exposer le produit à des températures sup. à 200°C.
- MATIERES A EVITER : Oxydants forts – Alliages à plus de 2%Mg.
- PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Phosgène, acide et fluorhydrique, monoxyde de carbone.

DESIGNATION : DEPOUSSIERANT

Page : 4/5

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

➤ DONNEES TOXICOLOGIQUES : CLAA/inhalation/4H/rat = 567 ml/l

➤ RISQUES AIGÜES :

- Inhalation : A très forte concentrations, peut provoquer des difficultés respiratoires. Troubles du rythme cardiaque, des fonctions respiratoires.
- Contact avec la peau : Irritations lors de contacts fréquents ou prolongés. Risque de gelure par évaporation rapide du produit liquéfié (si utilisation tête en bas).
- Contact avec les yeux : Douleurs, irritations avec risque de conjonctivite ou de lésion si lavage non rapide.
- Ingestion : L'absorption accidentelle peut entraîner des irritations du système digestif avec risque d'accidents cardiaques.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit insoluble à l'eau. Ne pas rejeter dans les eaux résiduelles ou superficielles. Se conformer aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.
 Potentiel de destruction de l'ozone : ODP = 0

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- DECHETS DES RESIDUS : Remettre à un récupérateur agréé.
- EMBALLAGE SOUILLE : Remettre à un récupérateur agréé.
- DISPOSITIONS PARTICULIERES :
 Aérosol, ne pas percer ou brûler même après usage. Se référer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (Réglementations internationales)

- ADR (Voies terrestres)
 - Classe : 2
 - N° ID. : 1950
 - Chiffre énumération : 5°A
 - Etiquette : N° 2 (si colis > 30kg)
 + Mention « Aérosol » et « 1950 »
- N° ONU : 1950
- IMDG (Voies maritimes)
 - Classe 2
 - Page 2102
- IATA (Voies aériennes)

DESIGNATION : **DEPOUSSIERANT**

Page : 5/5

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- SYMBOLE :
- PHRASE(S) RISQUE : R
- PHRASE(S) SECURITE : S : S2 Conserver hors de portée des enfants
- REGLEMENTATION(S) PARTICULIERE(S) : Texte obligatoire supplémentaire à indiquer sur boîtier :

-
- Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ni brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Contient 7% en masse de composants inflammables.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit donc être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.